



Chiffres clés

des services de santé au travail

2018





Michèle LAILLER
BEAULIEU
Directrice
Normandie

J'ai le plaisir de vous présenter la 2^{ème} édition des chiffres clés des services de santé au travail de la région Normandie. Comme annoncé au lancement de la précédente édition, cette version a été enrichie en proposant, en complément du bilan d'activité des services de santé au travail interentreprises, celui des services de santé au travail autonomes. Rappelons en effet que la réglementation offre aux entreprises ou établissements la possibilité de créer leur propre service de santé au travail dès lors que l'effectif de salariés suivis atteint ou dépasse 500 salariés.

Ce bilan d'activité au titre de l'année 2018, sous forme de « chiffres clés », repose sur l'exploitation des différents rapports issus des services et notamment les rapports annuels des médecins du travail.

Il offre une vision globale et comparative du champ de compétence des services de santé au travail, des moyens humains dont ils disposent pour conduire les actions à l'effet de remplir leur mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail : actions sur le milieu de travail et suivi de l'état de santé des salariés.

Par leurs actions, leur investissement notamment à la mise en œuvre du Plan Régional Santé au Travail, les services de santé au travail sont un des acteurs majeurs de la politique régionale de santé au travail. C'est la raison pour laquelle, la Direccte Normandie et les membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail de Normandie souhaitent valoriser leur activité à travers ce document de synthèse.

La récente crise sanitaire liée au COVID-19 nous a rappelé à quel point les services de santé

au travail ont une mission d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Depuis quelques années, les services de santé au travail interentreprises principalement, font face à un déficit de ressource médicale. Les évolutions réglementaires relatives au suivi individuel de l'état de santé, qui ont développé la pluridisciplinarité, sont parfois insuffisantes en termes de réponse et contraignent les services à se réorganiser. Ainsi et depuis le 1^{er} janvier 2020, les services de santé au travail du BTP ont fusionné en un seul service SANTE BTP Normandie ; d'autres démarches de fusion sont en cours et vont modifier de nouveau la cartographie des services de santé au travail interentreprises qui vous est présentée.

En tant qu'autorité de tutelle, la Direccte Normandie accompagne les services et s'efforce, à travers sa politique régionale d'agrément, de répartir de manière plus équilibrée la charge du suivi de l'état de santé des salariés du territoire entre les services de santé au travail autonomes et les services de santé au travail interentreprises. C'est ainsi que systématiquement, l'agrément délivré aux services de santé au travail autonomes incite au suivi de l'état de santé des travailleurs temporaires et des salariés des entreprises extérieures qui interviennent régulièrement sur le site de l'entreprise.

Je remercie l'ensemble des services de santé au travail, médecins et directeurs, qui, par leurs efforts de collecte d'informations, permettent la production de ce document que vous pourrez télécharger sur le site internet de la Direccte Normandie.

À toutes et tous, bonne lecture.

SOMMAIRE

Partie 1 : Les services de santé au travail interentreprises

7

Cartographie des SSTI de Normandie	8
Les entreprises adhérentes	10
Les salariés des entreprises adhérentes	13
Effectifs des SSTI de Normandie	17
Composition des équipes pluridisciplinaires	18
Temps de pluridisciplinarité	25
Actions des équipes pluridisciplinaires	28
les actions sur le milieu de travail	28
le suivi individuel de l'état de santé	29
les professionnels de santé assurant le suivi individuel	30
le suivi périodique	31
le suivi non périodique	32
conclusions du suivi individuel	33
les principales actions collectives de prévention	34

Partie 2 : Les services de santé au travail autonomes	35
Cartographie des SSTA de Normandie	36
Les salariés suivis	37
Composition des équipes pluridisciplinaires	39
Temps de pluridisciplinarité	40
Les services de santé au travail autonomes	42
le suivi individuel de l'état de santé	42
les professionnels de santé assurant le suivi individuel	42
les types de visites médicales	44
conclusions du suivi individuel	45
les principales thématiques de prévention développées issues des plans d'activité des médecins du travail	46
Siglaire	48
Coordonnées des SSTI de Normandie	49
Chiffres clés	50

Partie 1

Les services de santé au travail interentreprises

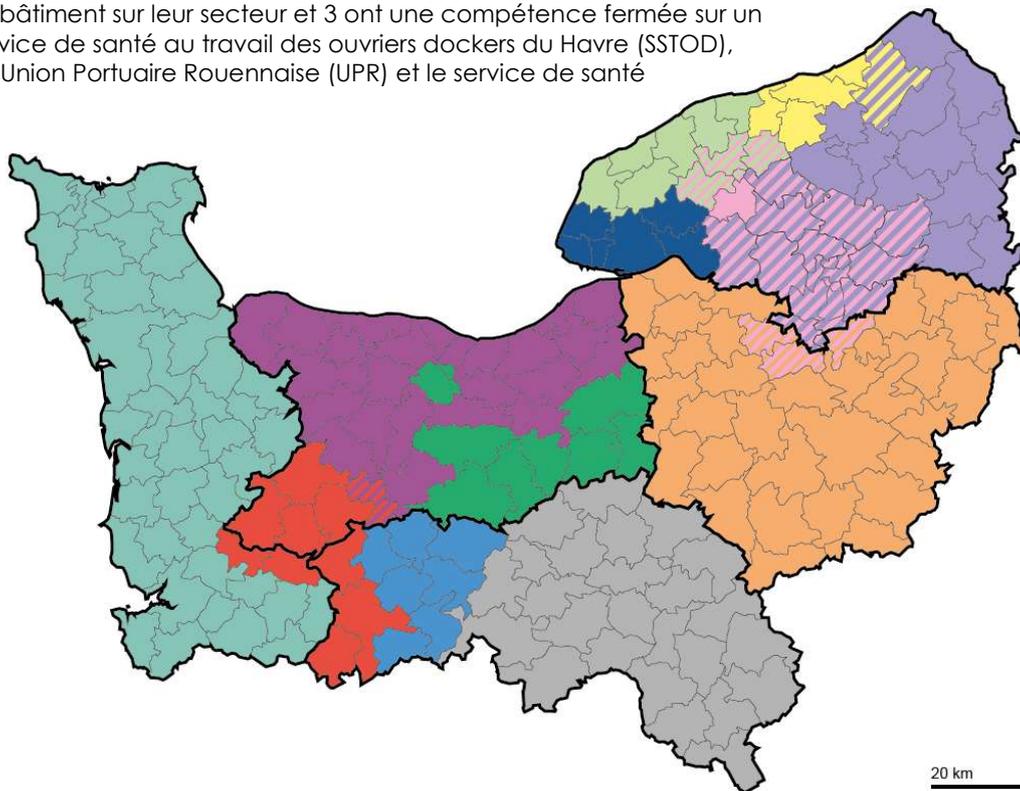
CARTOGRAPHIE DES SSTI DE NORMANDIE

Sur les 20 services de santé au travail interentreprises (SSTI), 9 ont une compétence géographique interprofessionnelle, 5 une compétence géographique exclusive pour le bâtiment et travaux publics (BTP), 3 une compétence géographique interprofessionnelle dont celle du bâtiment sur leur secteur et 3 ont une compétence fermée sur un nombre limité d'entreprises (le service de santé au travail des ouvriers dockers du Havre (SSTOD), le service de santé au travail de l'Union Portuaire Rouennaise (UPR) et le service de santé au travail BASF-SANOFI).

SSTI interprofessionnels

-  ADESTI
-  AMI SANTÉ
-  AMS DIEPPE
-  AMSN
-  ASTIF
-  CIST 61
-  CMAIC
-  ISTF
-  PST
-  SANTRA PLUS
-  SANTRAVIR
-  SISTM

— Délimitation cantonale 2010



CARTOGRAPHIE DES SSTI DE NORMANDIE

SSTI du BTP

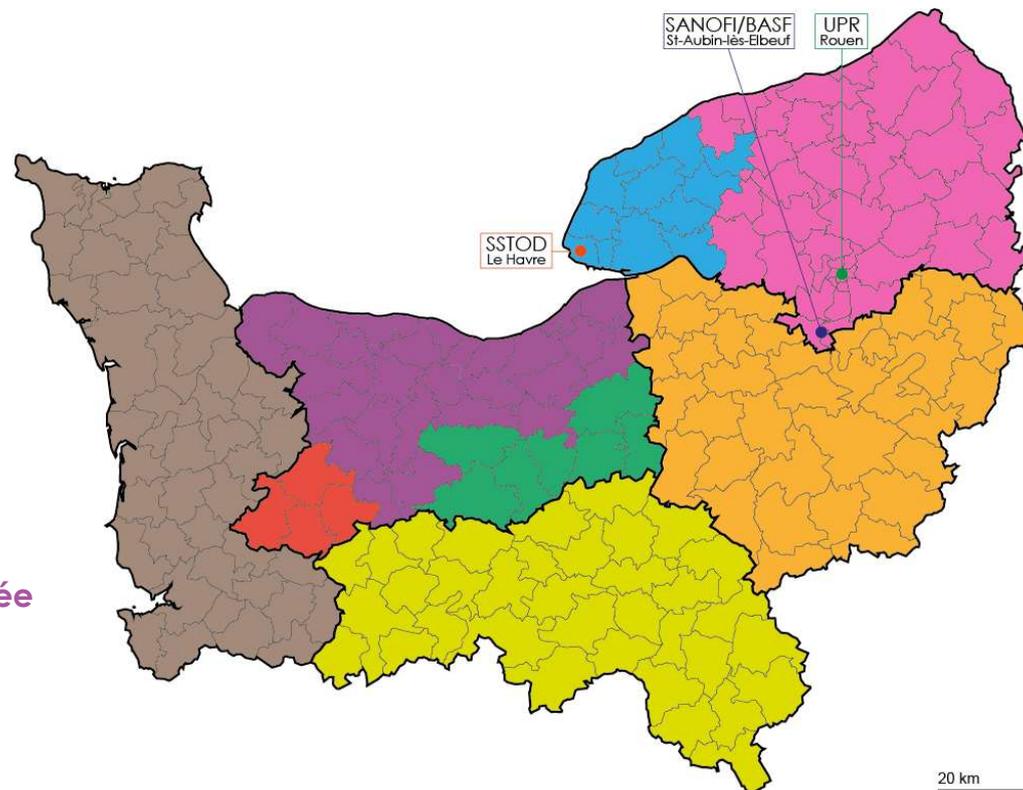
- CMAIC
- PST
- SANTÉ BTP EURE *
- SANTÉ BTP LE HAVRE *
- SANTÉ BTP MANCHE *
- SANTÉ BTP ORNE *
- SANTÉ BTP ROUEN-DIEPPE *
- SANTRAVIR

— Délimitation cantonale 2010

* depuis le 1^{er} janvier 2020, ces cinq services ont fusionné au profit de SANTÉ BTP NORMANDIE

SSTI à compétence fermée

- SSTOD LE HAVRE
- SST UPR
- SST BASF-SANOFI

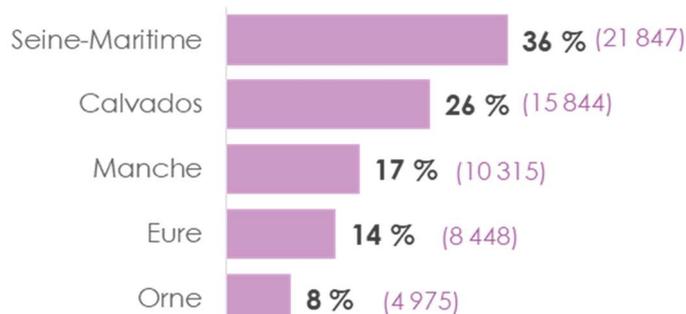


LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

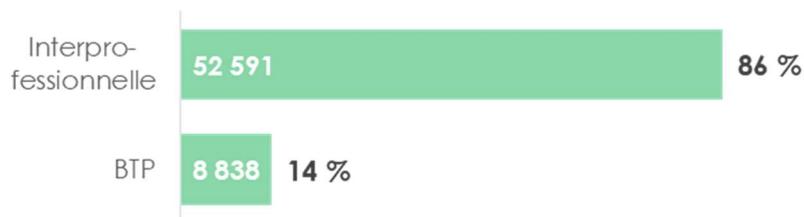
Les services de santé au travail interentreprises de Normandie assurent le suivi des salariés de 61 429 entreprises sur tout le territoire, chiffres stables par rapport à 2016.

Près de 62 000
entreprises
adhérentes

Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par département

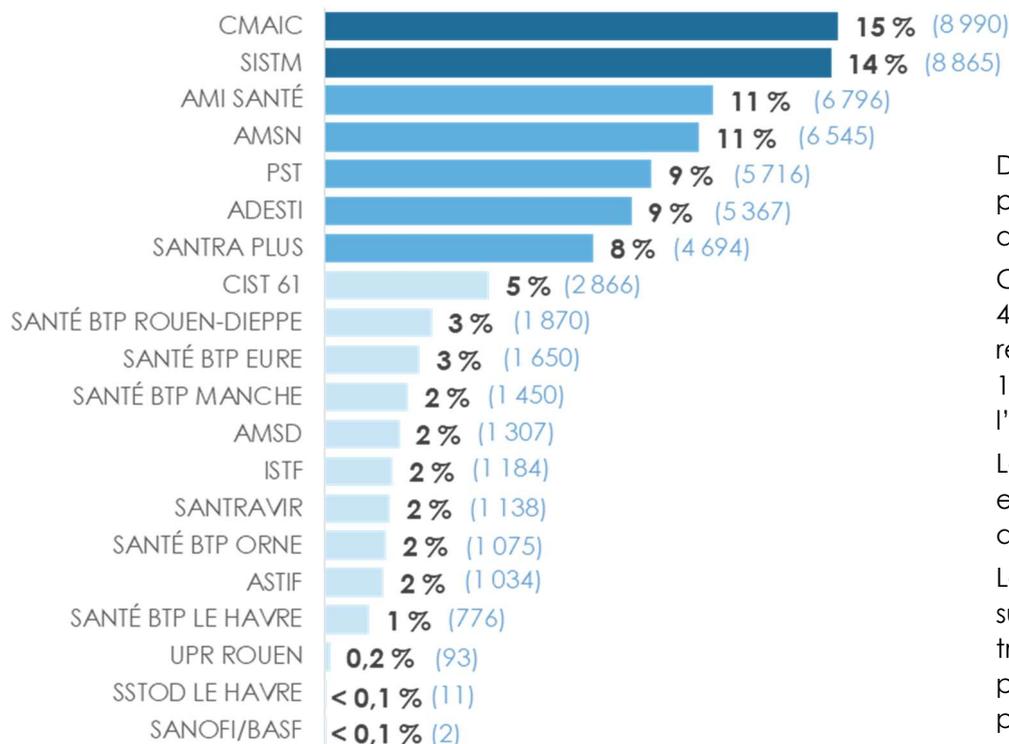


Nombre et part régionale (en %) des entreprises suivies par compétence professionnelle



LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Nombre et part régionale des entreprises suivies par SSTI



Deux SSTI se détachent par les parts régionales d'entreprises adhérentes les plus élevées.

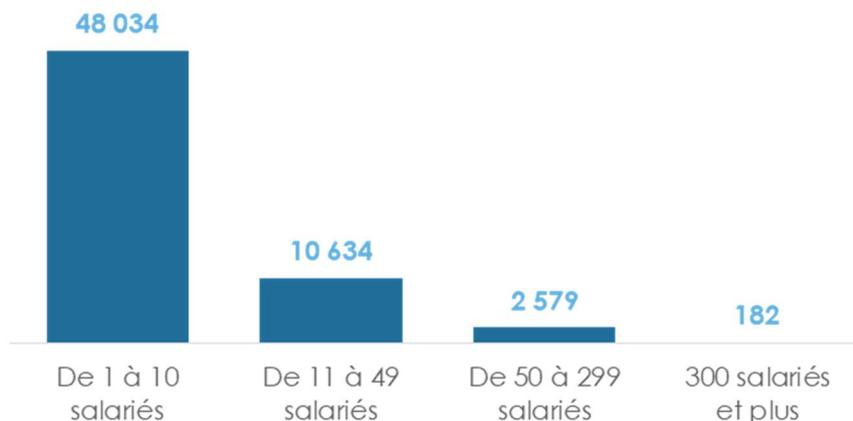
Cinq SSTI comptent environ de 4 700 à 6 800 entreprises adhérentes, soit, chacun, entre 8 % et 11 % des entreprises suivies par l'ensemble des SSTI.

Les 5 autres SSTI suivent chacun entre 1 % et 5 % des entreprises adhérentes de Normandie.

Les 3 SSTI à compétence fermée suivent un nombre limité d'entreprises qui va de 2 entreprises pour BASF-SANOFI à 93 entreprises pour l'UPR.

LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Répartition par taille des entreprises suivies par les SSTI normands



Comme le souligne le *panorama socio-économique de la Normandie 2016* de la Direccte, les très petites entreprises (TPE) ou microentreprises (moins de 10 salariés) sont surreprésentées parmi les entreprises marchandes (hors secteur agricole) de Normandie comparativement au tissu économique de France métropolitaine.

Ces entreprises constituent la grande majorité des entreprises adhérentes aux SSTI normands (près de 80%). Cette part prédominante de petites et très petites entreprises suivies, spécifique à la région, complique

le suivi personnalisé de ces entreprises en particulier pour les actions en milieu de travail.

Les entreprises de 300 salariés ou plus suivies par les SSTI normands sont peu nombreuses, la mise en place d'un service de santé au travail autonome pouvant être institué lorsque l'effectif de salariés suivis atteint ou dépasse le seuil de 500.

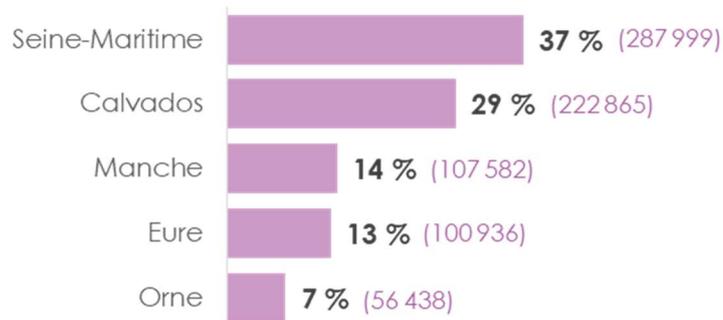
LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Les services de santé au travail interentreprises de Normandie assurent le suivi de 775 820 salariés des entreprises adhérentes.

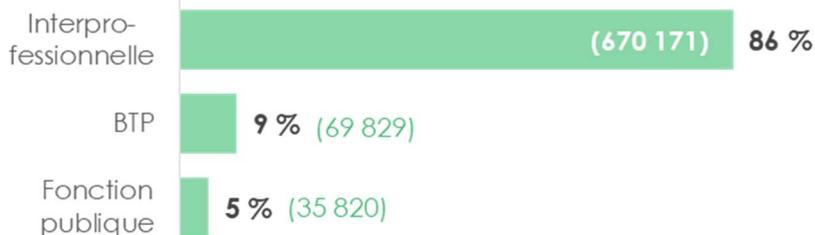
La part régionale des salariés suivis par département est superposable à celle du nombre d'entreprises. Le Calvados suit toutefois une part plus grande de salariés que d'entreprises, la taille des entreprises étant plus grande. La situation est inverse pour la Manche.

Parmi les 35 820 agents de la fonction publique suivis par les SSTI, 18 % relèvent de la fonction publique d'État, 26 % de la fonction publique hospitalière et 56 % de la fonction publique territoriale.

Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par département



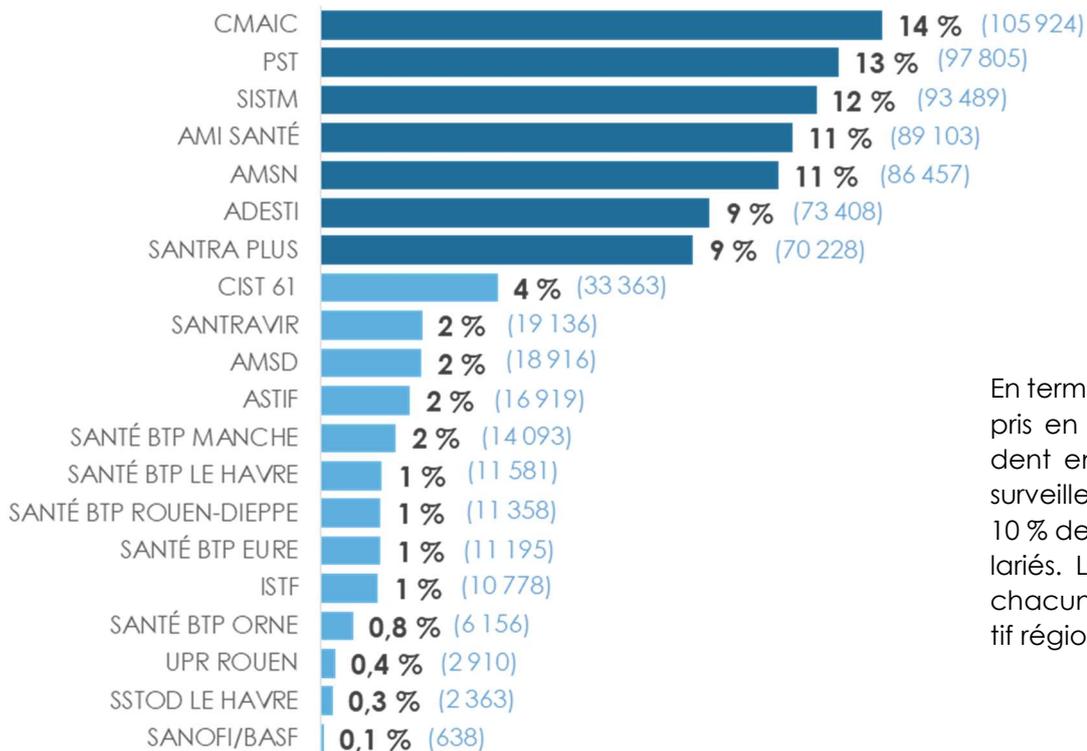
Nombre et part régionale (en %) des salariés suivis par compétence professionnelle



Surveillance
de près de
780 000
salariés

LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

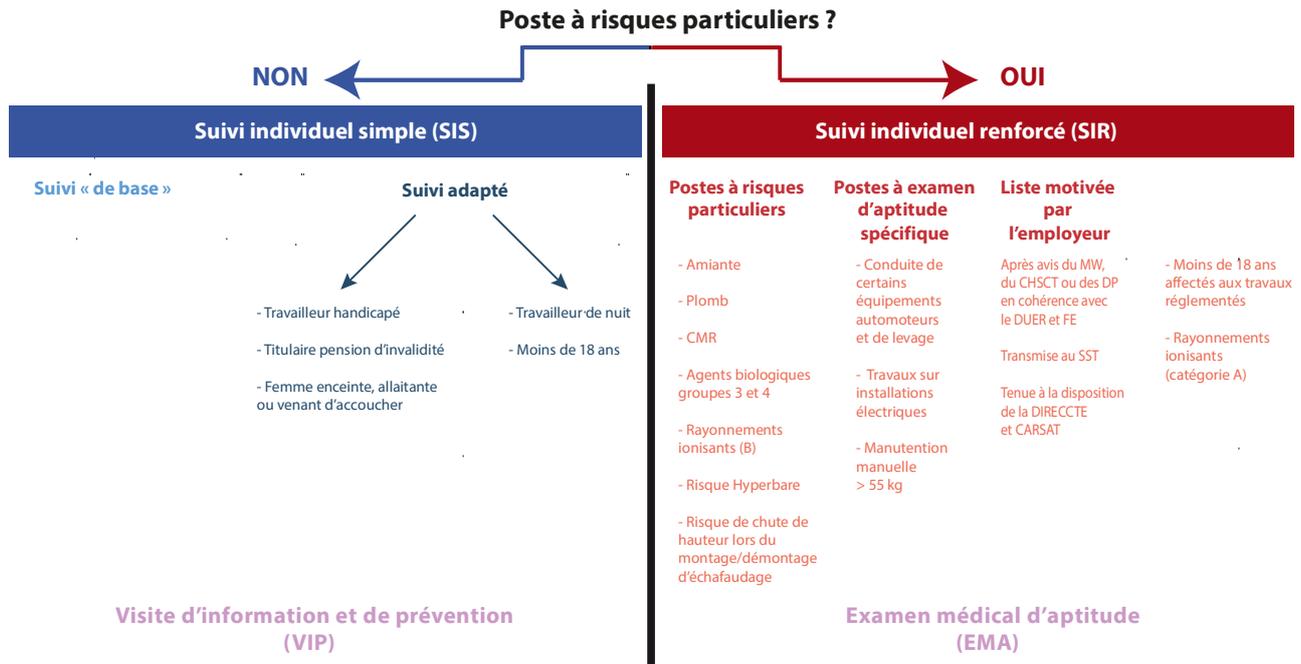
Nombre et part régionale des salariés suivis par SSTI



En termes de nombre de salariés pris en charge, les SSTI se scindent en deux catégories. Sept surveillent chacun autour de 10 % de l'effectif régional de salariés. Les autres SSTI surveillent chacun moins de 5 % de l'effectif régional de salariés.

LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Chaque salarié bénéficie d'un suivi adapté à son poste de travail et son état de santé. Sur la base des textes réglementaires, c'est le médecin du travail qui fixe les modalités de suivi en respect de la périodicité maximale imposée par réglementation. En fonction de l'activité exercée et des risques auxquels ils sont exposés, les salariés peuvent être déclarés par l'employeur en suivi individuel simple (SIS) ou en suivi individuel renforcé (SIR).



LES SALARIÉS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Répartition des salariés du régime général selon le type de suivi individuel

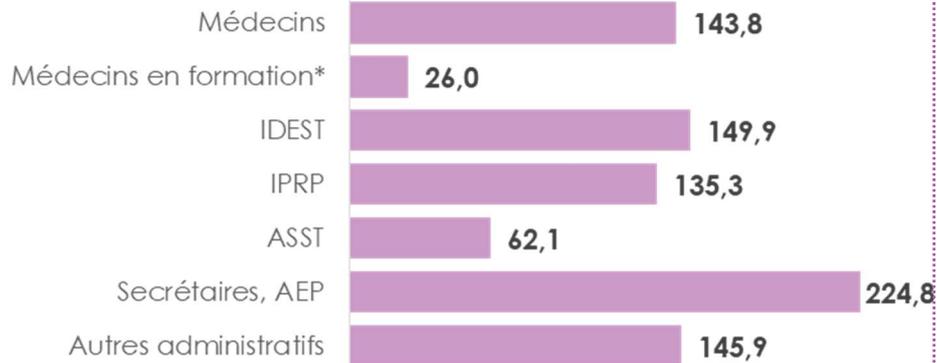


1 salarié sur 5 en SIR réglementaire dans les SSTI normands

Les principaux risques professionnels constatés par les médecins du travail concernent les troubles musculo-squelettiques, les risques psycho-sociaux, le bruit, les risques chimiques, les chutes de hauteur ou encore le travail de nuit.

EFFECTIFS DES SSTI DE NORMANDIE

Effectifs des SSTI normands (en ETP)



Les SSTI de Normandie emploient près de 900 ETP-salariés dont près de 85 % (742 ETP) constituent les équipes pluridisciplinaires en santé au travail.

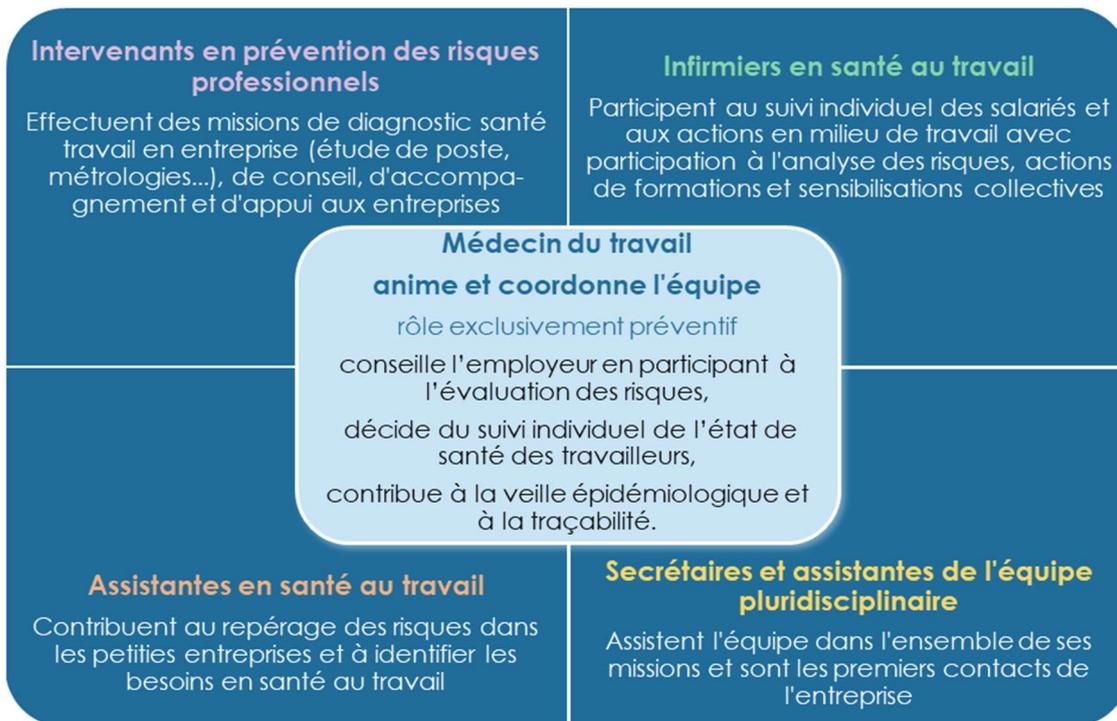
Effectifs des SSTI normands par département (en ETP)

	Médecins	Médecins en formation*	IDEST	IPRP	ASST	Secrétaires et AEP	Autres administratifs	Total
Calvados	34,4	7,0	35,6	39,2	16,6	48,4	38,3	219,5
Eure	13,3	4,0	27,3	11,2	13,9	31,2	17,2	118,1
Manche	21,9	2,0	24,2	26,1	10,0	30,4	24,4	138,9
Orne	10,3	1,0	12,6	13,1	2,3	17,7	8,3	65,3
Seine-Maritime	64,0	12,0	50,1	45,7	19,3	97,2	57,8	345,9
Total	143,8	26,0	149,9	135,3	62,1	224,8	145,9	887,8

* Collaborateurs médecins / internes / médecins en PAE

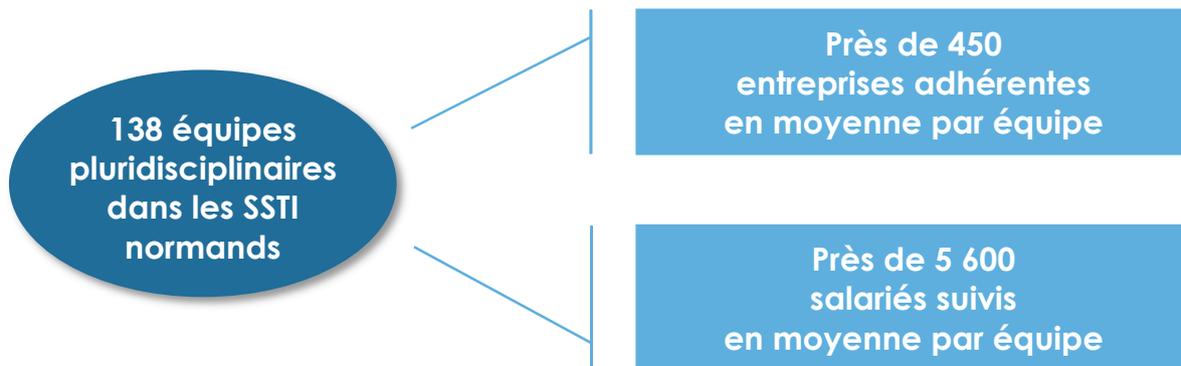
COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Les missions des services de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par le médecin du travail. Cette équipe est composée de :



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

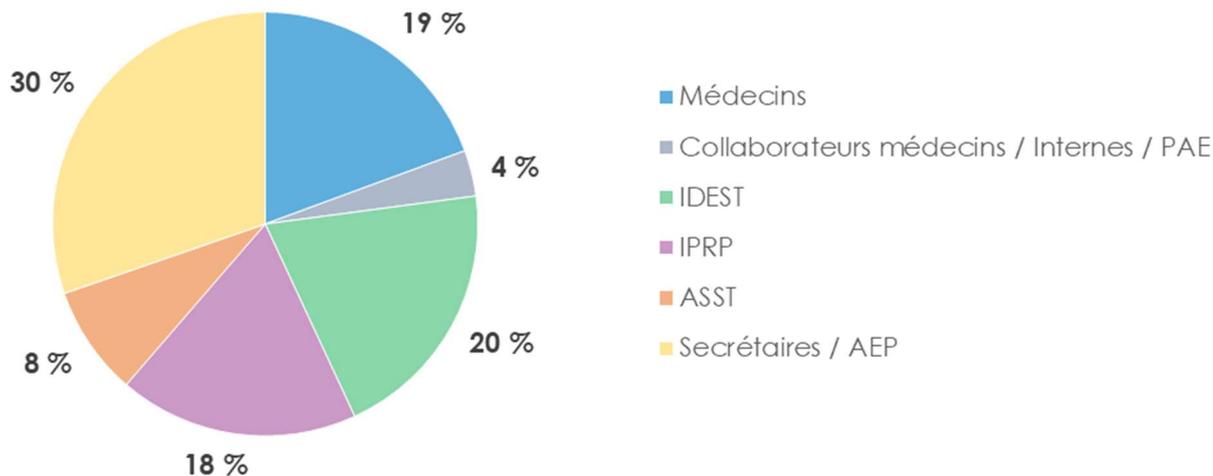
Dans les SSTI normands (non compris les SSTI à compétence fermée), ce sont 138 équipes pluridisciplinaires qui exercent leurs missions auprès des salariés de la région. Chaque équipe suit en moyenne 444 entreprises adhérentes et 5 579 salariés.



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Chaque SSTI présente sa propre organisation et les équipes pluridisciplinaires peuvent être de taille et de compétences très différentes d'un service à l'autre.

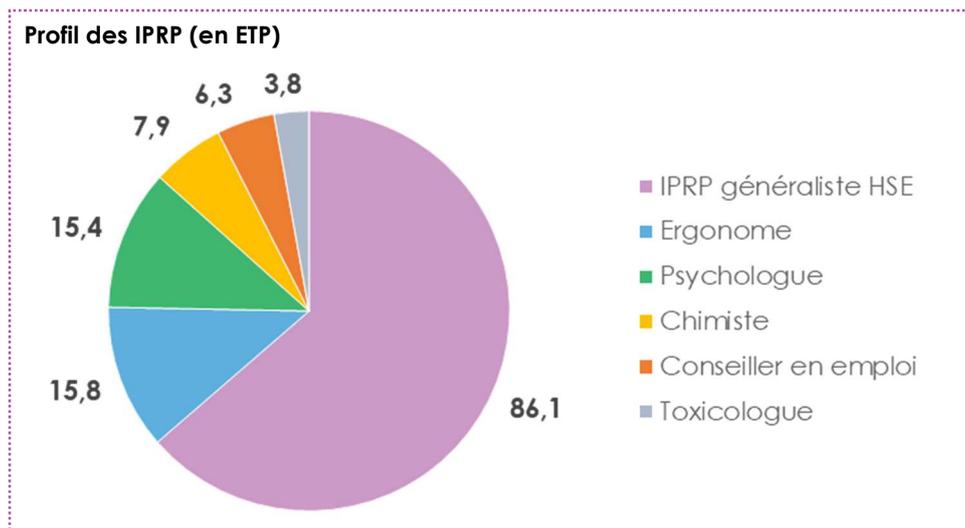
Composition des équipes pluridisciplinaires en Normandie (en % d'ETP)



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

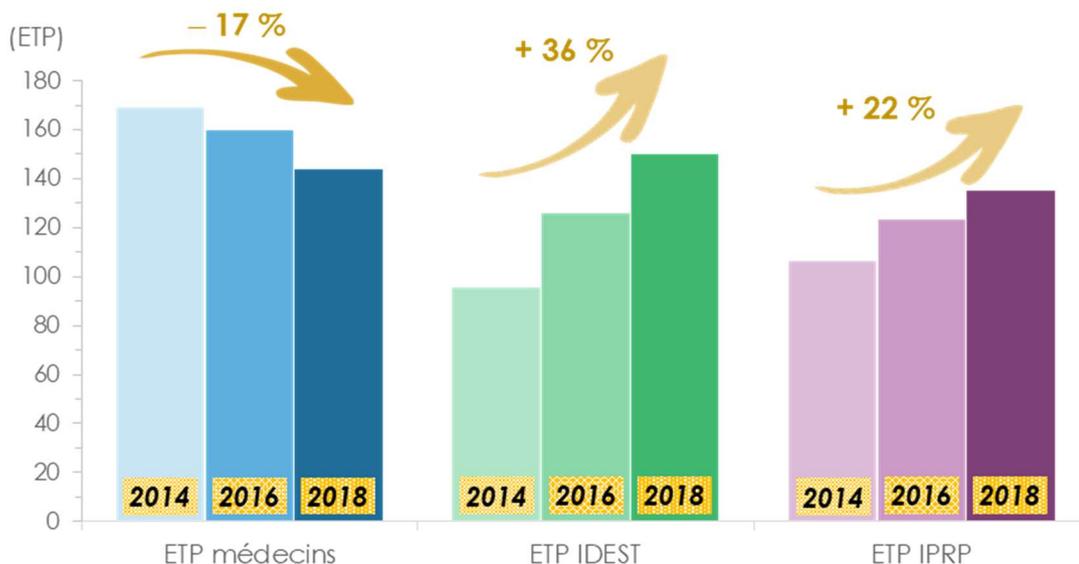
Les intervenants en prévention des risques professionnels peuvent avoir des profils très variés : psychologues, ergonomes, toxicologues...

Les SSTI normands emploient 135,3 ETP intervenants en prévention des risques professionnels. Près des deux tiers (64 %) sont des IPRP généralistes en hygiène-sécurité-environnement (HSE). Les ergonomes et psychologues représentent respectivement 12 % et 11 % des IPRP. Enfin, les chimistes, conseillers en emploi et toxicologues constituent chacun environ 5 % des ETP IPRP normands.



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

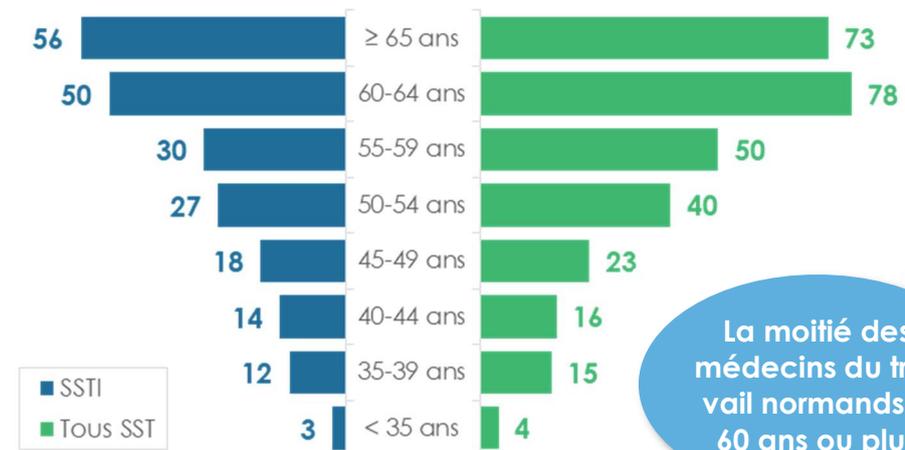
Évolution du nombre de professionnels en SSTI médecins, IPRP et IDEST sur les 3 dernières années (en ETP)



Entre 2014 et 2018, le nombre de médecins (en ETP) a diminué de 17 % passant de 168,8 à 143,8 ETP. Dans le même temps, le nombre d'ETP IDEST a connu une hausse de 36 % passant de 95,5 à 149,9 ETP. De même, le nombre d'ETP IPRP est passé de 106,1 ETP en 2014 à 135,3 ETP en 2018 (+ 22 %).

COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Démographie médicale des médecins du travail normands (en nombre)



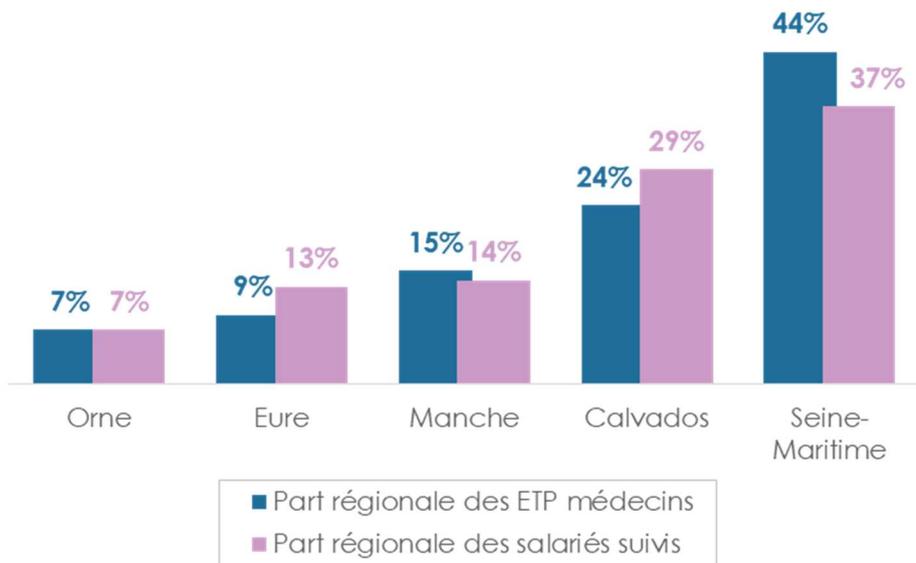
La moitié des médecins du travail normands a 60 ans ou plus

La répartition par âge montre que des départs à la retraite importants sont attendus dans les prochaines années. La démographie des médecins du travail constitue un sujet d'inquiétude en France, particulièrement en Normandie. En effet, dans la région, plus des deux tiers des médecins du travail sont âgés de 55 ans et plus (67 %) contre 58 % au niveau national (Source : ASIP-Santé RPPS au 1^{er} janvier 2019, traitements Drees).

Le recrutement des médecins du travail dans la région est très difficile à ce jour. Très peu d'internes choisissent la médecine du travail, en moyenne 2 par an. Depuis quelques années se développent les formations de collaborateurs médecins qui permettent à des médecins d'autres spécialités de se former pour obtenir une qualification de médecin du travail, qualification obligatoire pour l'exercice de la médecine du travail. Au 15 mai 2020, 11 collaborateurs médecins sont en formation sur la région. Cependant ces recrutements sont bien loin de pouvoir couvrir les besoins en médecins du travail.

COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Poids des médecins du travail dans le département (en % d'ETP) et poids des salariés suivis dans le département (en % d'effectifs)



Dans les départements normands, la part d'ETP médecins apparaît globalement en adéquation avec la part de salariés suivis. Toutefois, les médecins du Calvados, qui représentent 24 % des ETP médecins de la région, suivent 29 % des salariés, même tendance dans l'Eure. À l'inverse, en Seine-Maritime, 44 % des ETP médecins, ont en charge 37 % des salariés.

En moyenne, en Normandie, 1 ETP médecin a la charge de 5 395 salariés

et travaille en collaboration avec :

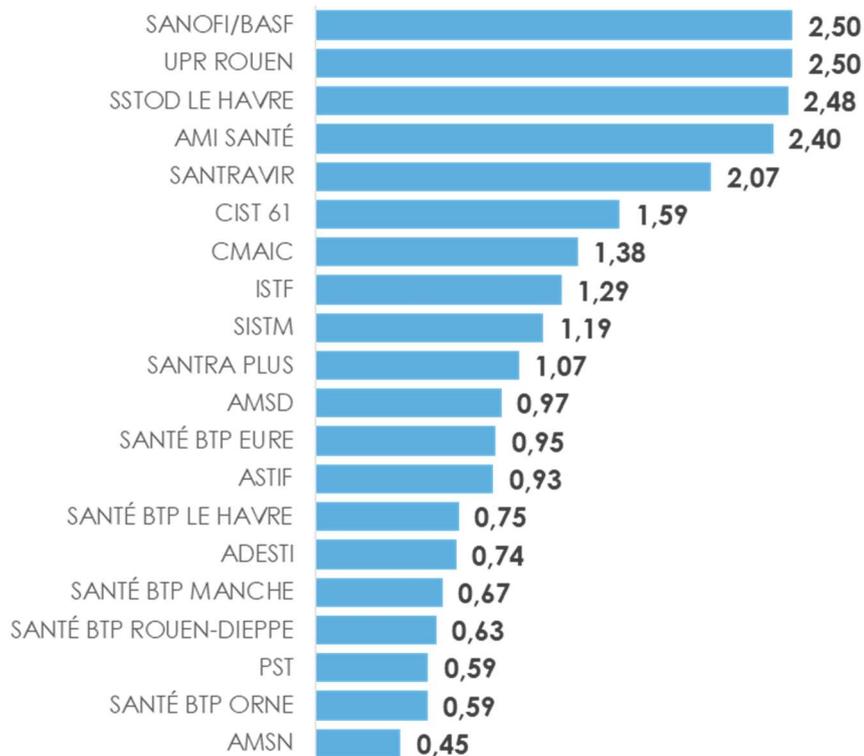
- **1,04 ETP IDEST,**
- **0,94 ETP IPRP,**
- **0,43 ETP AST et**
- **1.56 ETP secrétaires médicales ou AEP**

Le nombre de salariés suivis pour 1 ETP médecin varie fortement d'un service à un autre (cf. figure page suivante) ; il oscille entre 2 184 (hors SSTI à compétence fermée) et 9 581 salariés. Ces variations sont à mettre en parallèle avec l'équipe pluridisciplinaire sur laquelle s'appuie le médecin. En effet, par exemple, pour AMI SANTÉ, si 1 ETP médecin s'occupe en moyenne de 9 581 salariés, il le fait en collaboration avec 2,4 ETP IDEST et 2,4 ETP IPRP+ASST. Pour santé BTP ROUEN DIEPPE, 1 ETP médecin suit en moyenne 2 184 salariés mais s'appuie seulement sur 0,6 ETP IDEST et 0,7 ETP IPRP+ASST.

Ces données sont à relier non seulement avec l'effectif confié au médecin, mais aussi le nombre d'entreprises suivies par médecin et enfin la taille géographique du secteur qui lui est confié.

TEMPS DE PLURIDISCIPLINARITÉ

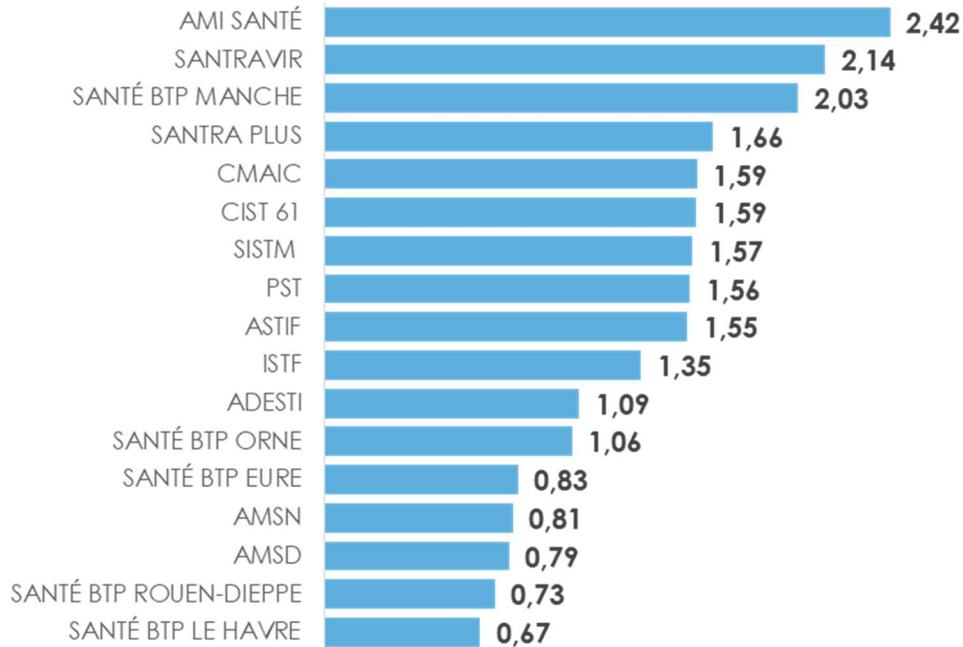
Nombre moyen d'ETP IDEST pour 1 ETP médecin selon le SSTI



Le nombre moyen d'IDEST par ETP médecin varie d'un mi-temps à 2,5 ETP. Médecin du travail et IDEST sont des professionnels de santé, qui seuls peuvent assurer le suivi individuel de santé des salariés.

TEMPS DE PLURIDISCIPLINARITÉ

Nombre moyen d'ETP IPRP+ASST pour 1 ETP médecin selon le SSTI



Les IPRP et ASST réalisent leurs missions sur la partie actions en milieu de travail, sous la responsabilité du médecin du travail, suivant les services, chaque ETP médecin bénéficie de 0,7 ETP à presque 2,5.

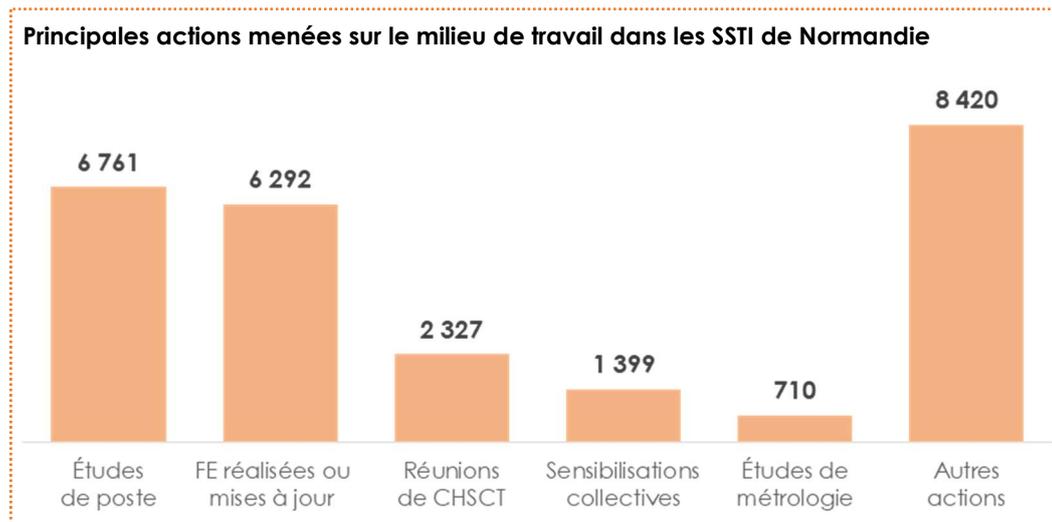
ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

les actions sur le milieu de travail

Les actions sur le milieu de travail permettent au médecin du travail et à son équipe de développer leurs connaissances du milieu de travail et de ses risques associés afin d'apporter des conseils de prévention dans le cadre des fiches d'entreprises, des sensibilisations collectives et lors du suivi individuel des salariés.

Au total, près de 26 000 actions en milieu de travail ont été recensées par les SSTI en 2018. Les études de poste (26 %) et la réalisation ou mise à jour de fiches d'entreprise (24 %) constituent la moitié de ces actions sur le milieu de travail. Viennent

ensuite les réunions de CHSCT (9 %), les sensibilisations collectives (5 %) et les études de métrologie (3 %). Un tiers des actions sont autres que celles énumérées. Il s'agit, par exemple, de l'aide à l'évaluation des risques, d'actions de formations, de l'animation et/ou la participation à des groupes thématiques dans les entreprises, de maintien dans l'emploi, de gestion d'évènements graves, d'enquêtes par questionnaires, etc.



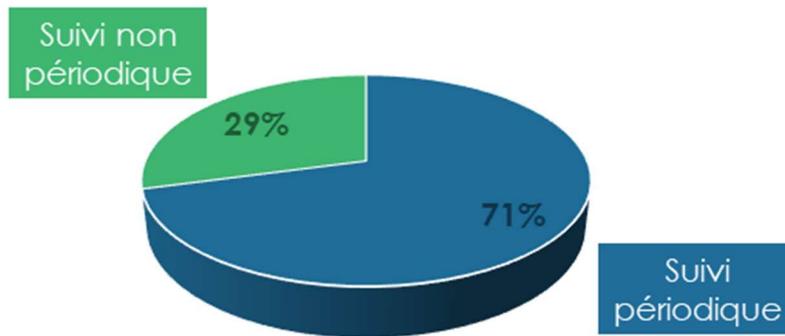
ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi individuel des salariés, réalisé par les professionnels de santé, a pour objectif d'informer sur les risques professionnels et les moyens de prévention, de dépister des atteintes à la santé, en particulier en lien avec le travail, d'émettre des avis et recommandations visant la préservation de la santé des salariés et l'adaptation du travail à leurs capacités, et de tenir à jour tout au long du parcours professionnel le dossier médical en santé au travail (DMST) traçant, entre autres, les expositions professionnelles.

En Normandie, près de 380 000 actes individuels de santé ont été réalisés sur l'exercice 2018 :

- 264 316 concernant le suivi périodique (dont un quart d'examens médicaux d'aptitude),
- 109 072 pour le suivi non périodique (visites de pré-reprise, de reprises, visites occasionnelles à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail).

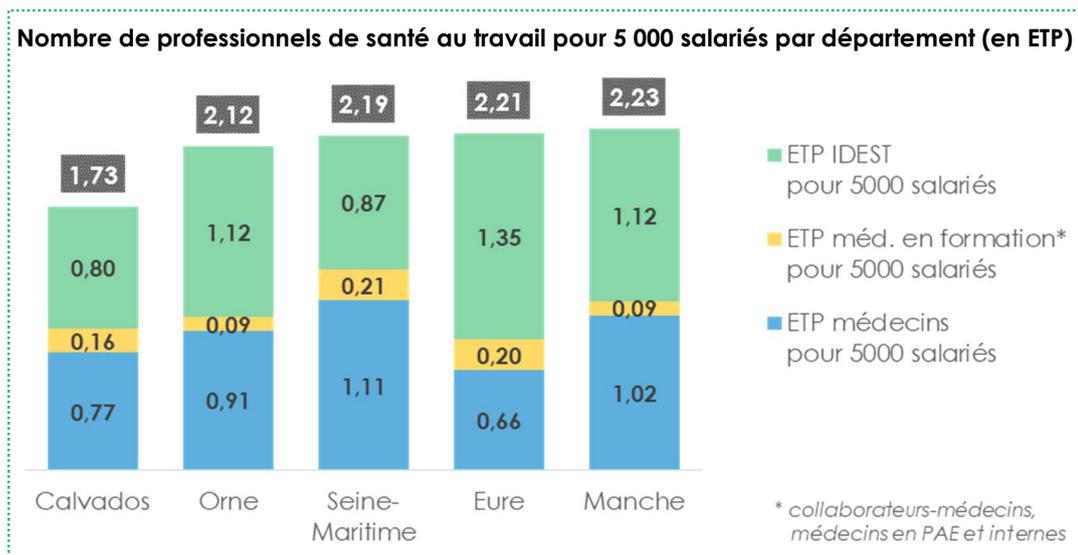


ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

le suivi individuel de l'état de santé

Les professionnels de santé assurant le suivi individuel

Le suivi individuel des salariés est assuré par les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les internes en santé au travail, les médecins en procédure d'autorisation d'exercice (PAE) et les infirmiers en santé au travail.

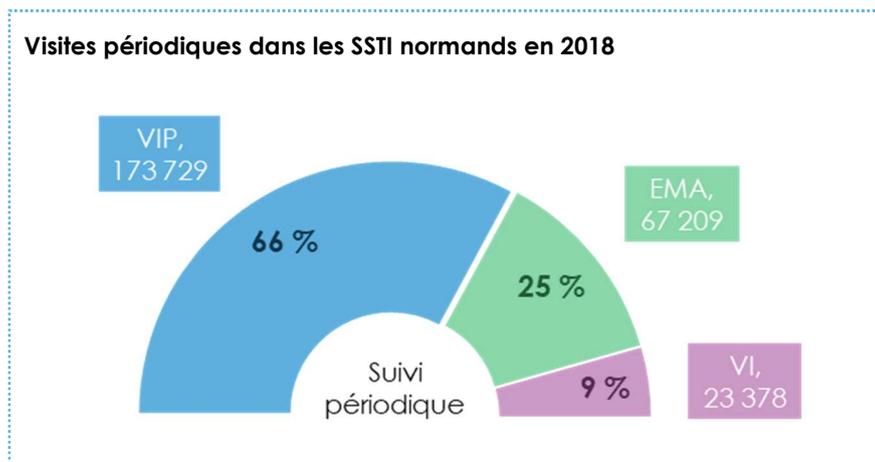


Le département de la Manche est celui qui compte le plus de professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés (1,02 ETP IDEST + 1,12 ETP IDEST + 0,09 ETP médecin en formation). À l'inverse, le Calvados est le département où les professionnels de santé au travail pour 5 000 salariés sont les moins nombreux (0,8 ETP médecin + 0,77 ETP IDEST + 0,16 ETP médecin en formation pour 5 000 salariés).

ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi périodique



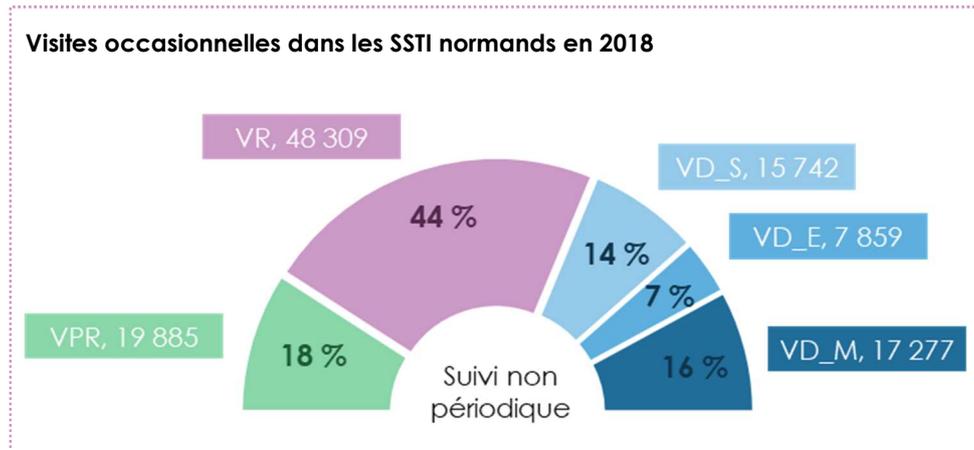
Sur les 264 316 visites périodiques réalisées en 2018 par les médecins et infirmiers du travail des SSTI de Normandie, les deux tiers (66 %) étaient des visites d'information et de prévention (VIP) soit des visites initiales soit périodiques (maximum tous les 5 ans). Le suivi des salariés en suivi individuel renforcé est fait principalement d'examens médicaux à l'embauche, puis d'EMA tous les 4 ans maximum avec entre 2 une visite intermédiaire. Un quart des visites périodiques étaient des examens médicaux d'aptitude (EMA) réalisés par les médecins pour les salariés en SIR. Enfin, 9 % ont consisté en des visites intermédiaires (VI) pour les salariés en SIR.

ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi non périodique

Sur les 109 072 visites occasionnelles réalisées en 2018 par les médecins et infirmiers du travail des SSTI de Normandie, la majorité (44 %) était des visites de reprise (VR). Les visites à la demande (VD) ont représenté 37 % des visites occasionnelles ; le plus souvent ces visites ont été réalisées à la demande du médecin (VD_M, 16 %), puis à la demande du salarié (VD_S, 14 %) et à celle de l'employeur (VD_E, 7 %). Enfin, les visites de pré-reprise (VPR) ont représenté 18 % de l'ensemble des visites occasionnelles.



ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

le suivi individuel de l'état de santé

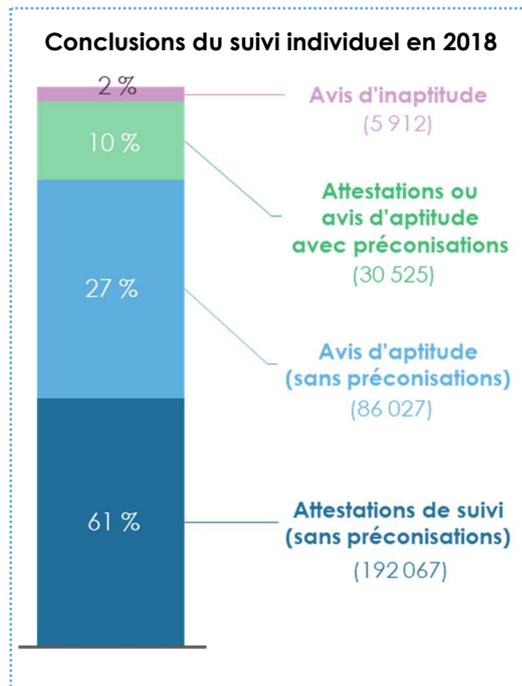
Conclusions du suivi individuel

Le suivi individuel des salariés donne lieu à une remise d'attestation de suivi, accompagnée ou non de préconisations, d'un avis d'aptitude (pour les salariés en SIR), avec ou sans préconisations ou d'un avis d'inaptitude. Toutefois, pour les visites de pré-reprise, ce n'est pas un avis qui est émis mais souvent des recommandations ; pour les visites occasionnelles à la demande du salarié, un avis n'est pas non plus toujours émis.

Sur les 314 531 documents délivrés, 36 437 (12 %) sont autres que des attestations de suivi ou des avis d'aptitude sans préconisations :

- plus de 30 000 propositions de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail,
- près de 6 000 avis d'inaptitude, avis qui interviennent lorsqu'une aucune possibilité d'aménagement de poste n'est possible.

Ces conclusions ont pour objectif la préservation de l'état de santé des salariés et l'adaptation de leur poste à leur état de santé. Ces démarches de maintien dans l'emploi, ou dans un emploi, sont au cœur de la mission du médecin du travail. En lien avec son équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail propose des adaptations ou modifications du poste de travail telles que les adaptations temporelles (temps partiels thérapeutiques), la mise en place par exemple de matériel de levage (table élévatrice) ou les restrictions liées aux contraintes physiques (manutentions, gestes...), les limitations de déplacements en véhicules, etc. L'employeur se doit de mettre en œuvre ces propositions. Ce n'est que lorsque cette démarche d'adaptation est impossible que l'avis d'inaptitude survient avec propositions visant un reclassement sur un autre poste.



ACTIONS DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES :

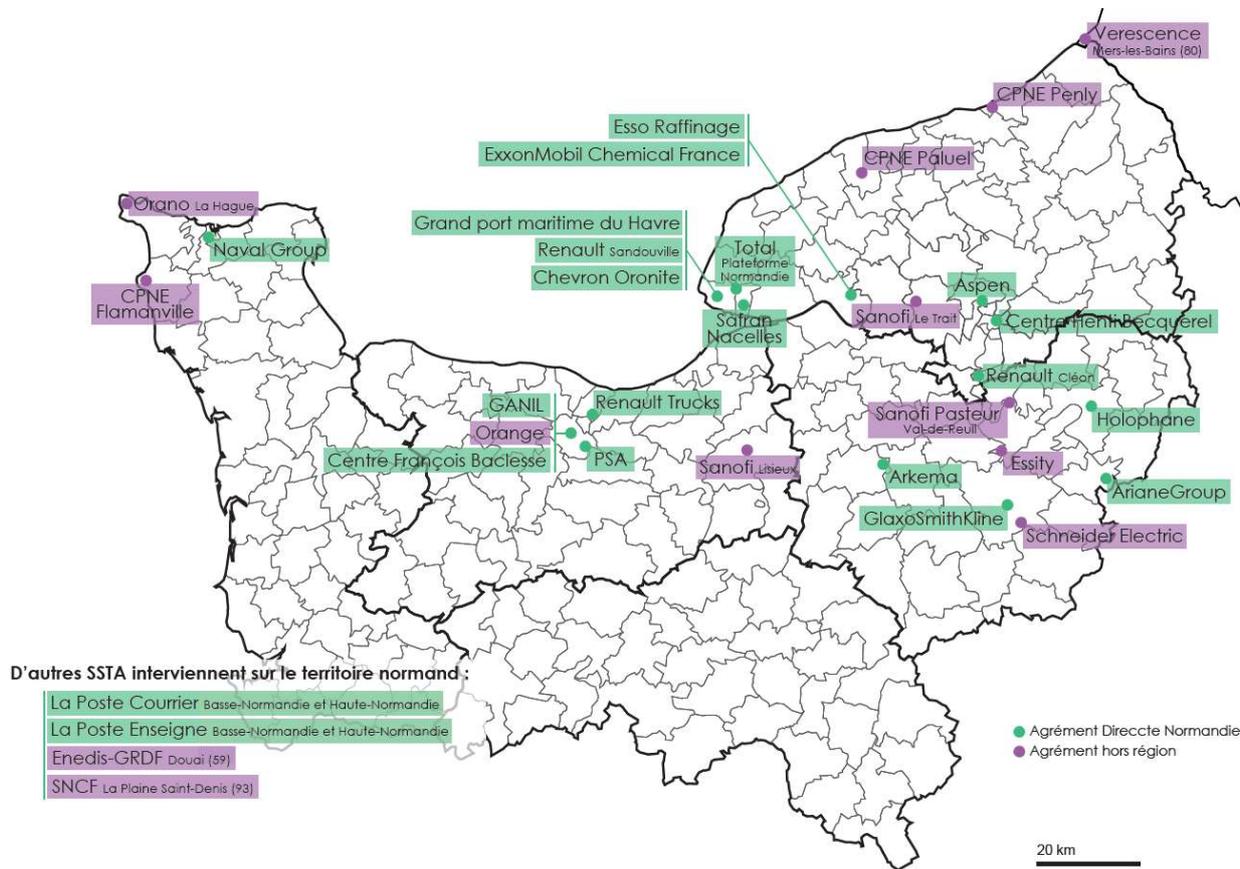
les principales actions collectives de prévention des SSTI 2018-2019 par risques, par secteurs ou actions transversales



Partie 2

Les services de santé au travail autonomes

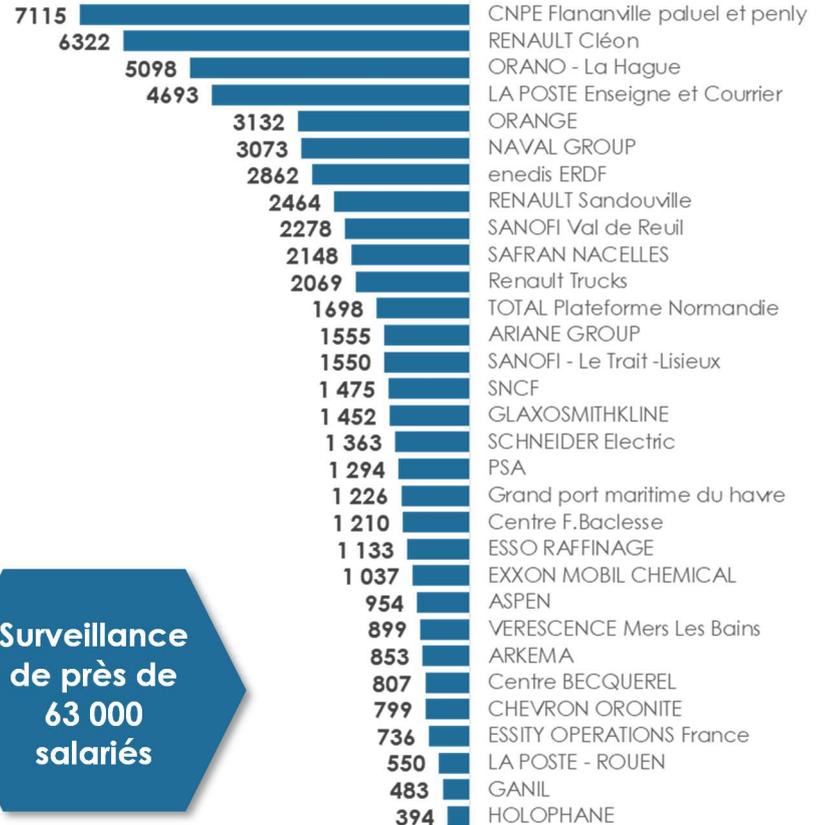
CARTOGRAPHIE DES SSTA DE NORMANDIE



LES SALARIÉS SUIVIS

En Normandie, 31 services de santé travail sont autonomes (SSTA), le service étant interne à l'entreprise. Un service autonome de groupe, d'entreprise ou d'établissement peut être créé lorsque le nombre de salariés suivis est égal ou supérieur à 500.

Les services de santé au travail autonomes de Normandie assurent le suivi de 62 722 salariés. Ils sont soumis aux mêmes textes du code du travail que les services interentreprises en ce qui concerne la mission du service ainsi que de ses personnels tout comme l'action en milieu de travail et le suivi individuel des salariés. Pour l'action en milieu de travail, celle-ci n'a pu être présentée dans ce document.



**Surveillance
de près de
63 000
salariés**

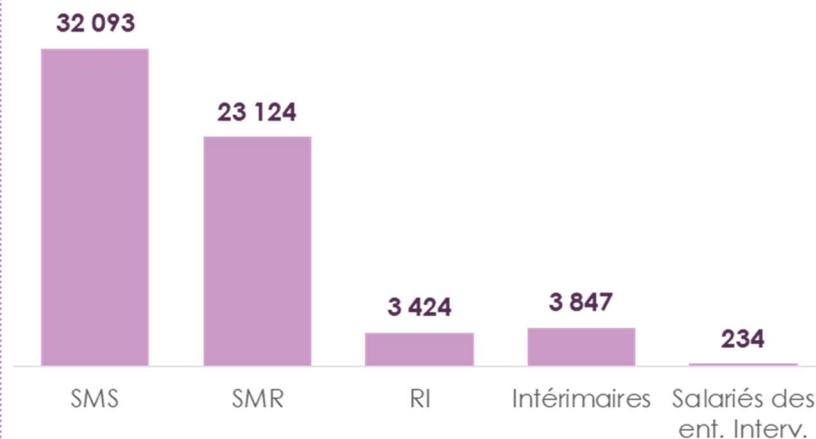
LES SALARIÉS SUIVIS

Les salariés suivis par les services de santé au travail autonomes relèvent d'un suivi spécifique en fonction de leurs expositions professionnelles et de la politique d'entreprise, un certain nombre de logiciels de service autonome en 2018 n'avait pas encore intégré les évolutions réglementaires sur les dénominations du suivi individuel, ce qui explique les chiffres en suivi médical simple et suivi médical renforcé. Un certain nombre de ces services suivent aussi des intérimaires et des salariés des entreprises intervenantes travaillant dans l'entreprise. Ce suivi devrait augmenter conformément à la politique régionale d'agrément de la Direccte.

Près de 40 %
des salariés
en SMR dans
les SSTA

Depuis janvier 2017, les termes de suivi individuel et suivi individuel renforcé ont remplacé ceux de surveillance médicale simple et de surveillance médicale.

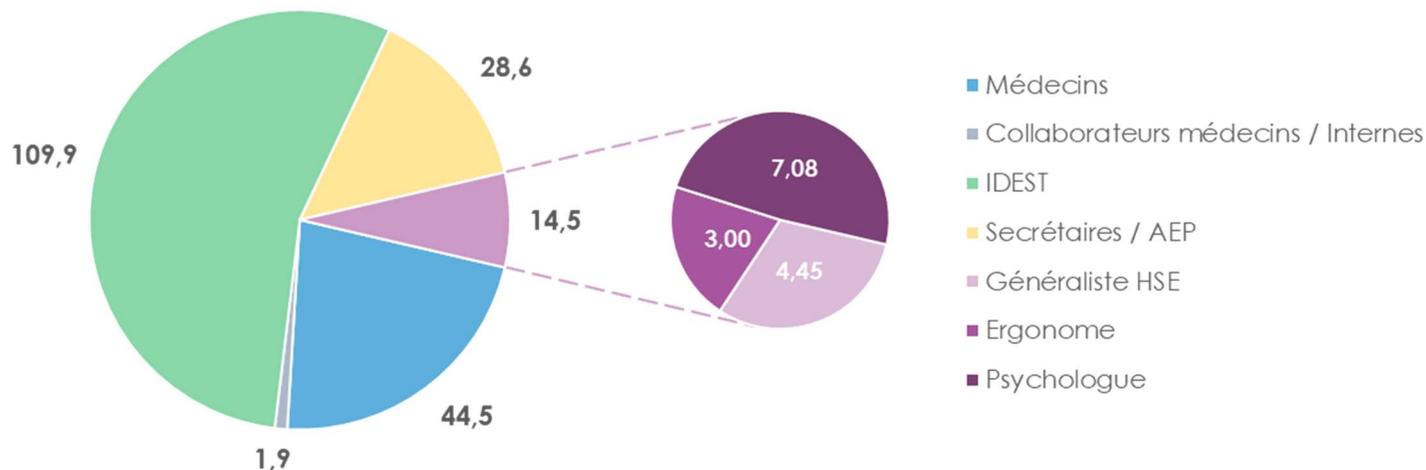
Type de surveillance des salariés suivis par les SSTA en 2018



COMPOSITION DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Chaque SSTA présente sa propre organisation et les équipes pluridisciplinaires peuvent être de taille et de compétences très différentes d'un service à l'autre. Les IPRP généralistes HSE, ergonomes et psychologues, en Normandie, ne font que très rarement partis du service de santé au travail autonome. Ils s'articulent alors avec le médecin du travail en complémentarité mais pas sous l'animation et la coordination du médecin comme dans les services de santé au travail interentreprises.

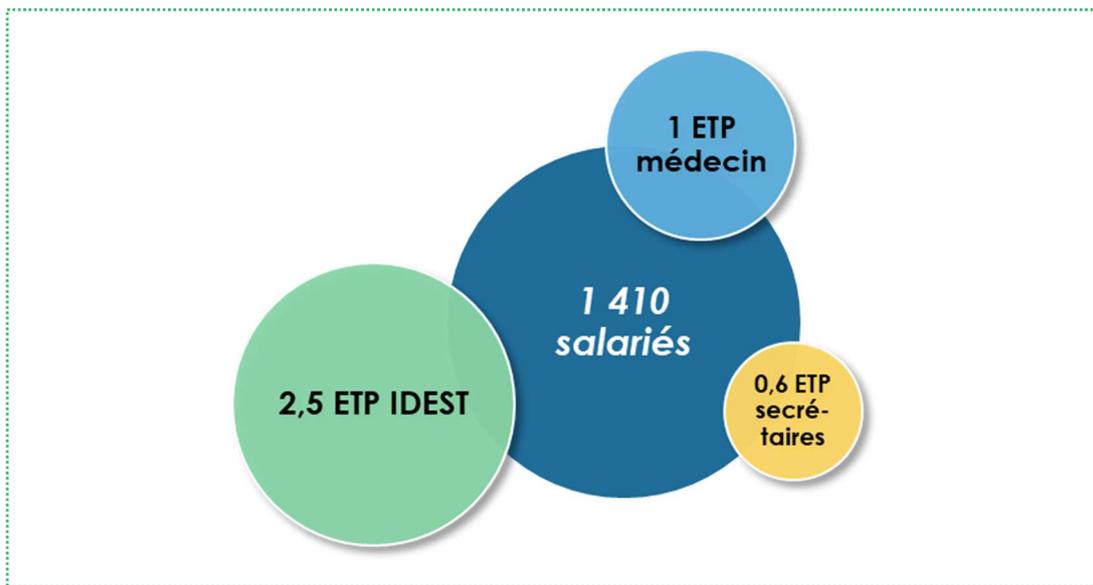
Composition des équipes pluridisciplinaires des SSTA en Normandie (en % d'ETP)



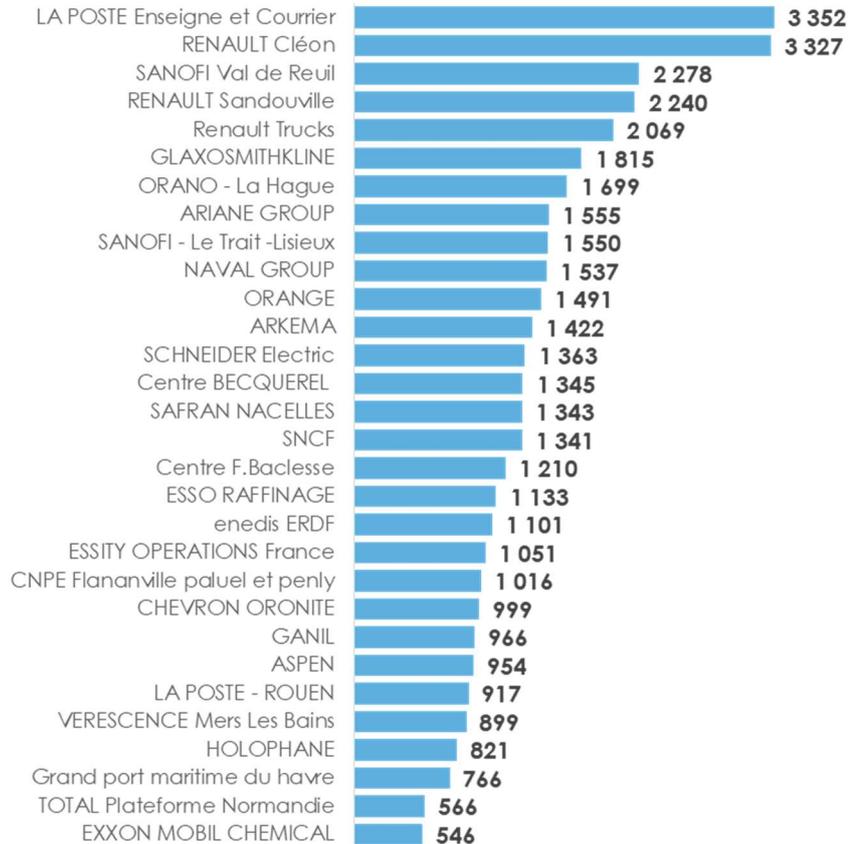
TEMPS DE PLURIDISCIPLINARITÉ

En moyenne, dans les SSTA de Normandie, 1 ETP médecin a la charge de 1 410 salariés et travaille en collaboration avec 2,5 ETP IDEST et 1,34 ETP secrétaires médicales ou AEP. Le nombre de salariés suivis pour 1 ETP médecin varie fortement d'un service à un autre.

Nombre moyen de salariés suivis et temps de pluridisciplinarité en SSTA pour 1 ETP médecin



TEMPS DE PLURIDISCIPLINARITÉ



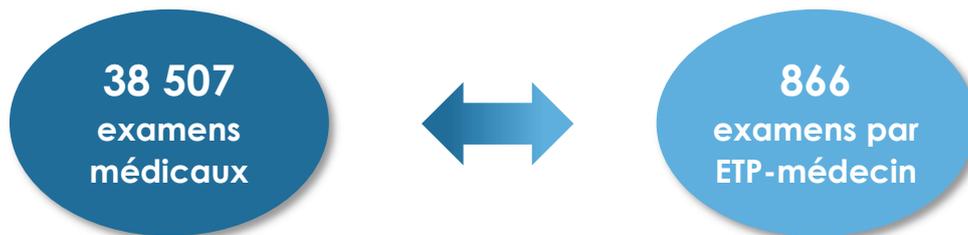
Nombre moyen de salariés suivis pour 1 ETP médecin selon le SSTA

LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL AUTONOMES :

le suivi individuel de l'état de santé

Les professionnels de santé assurant le suivi individuel

En Normandie, 38 507 examens médicaux ont été réalisés par les médecins du travail sur l'exercice 2018, soit en moyenne 866 examens pour 1 ETP-médecin.



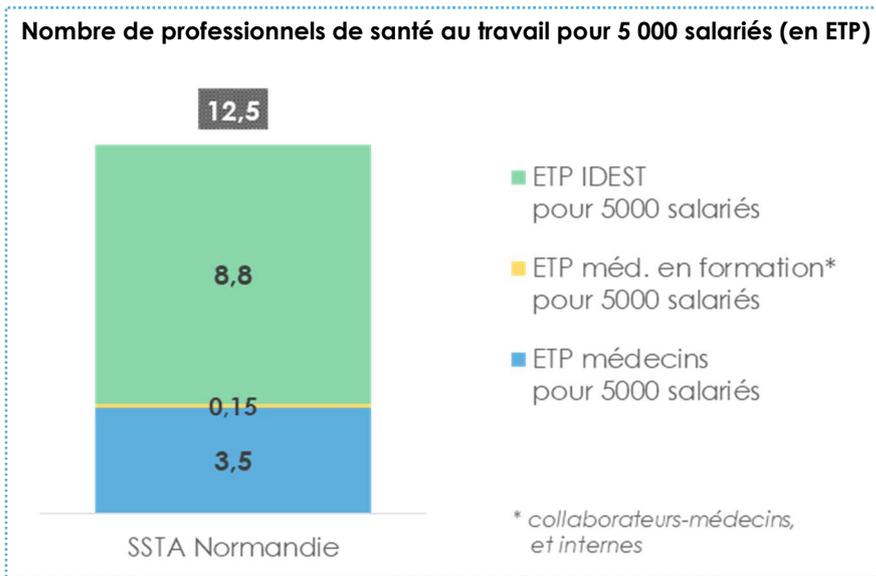
LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL AUTONOMES :

le suivi individuel de l'état de santé

Les professionnels de santé assurant le suivi individuel

Le suivi individuel des salariés est assuré par les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les internes en santé au travail et les infirmiers en santé au travail.

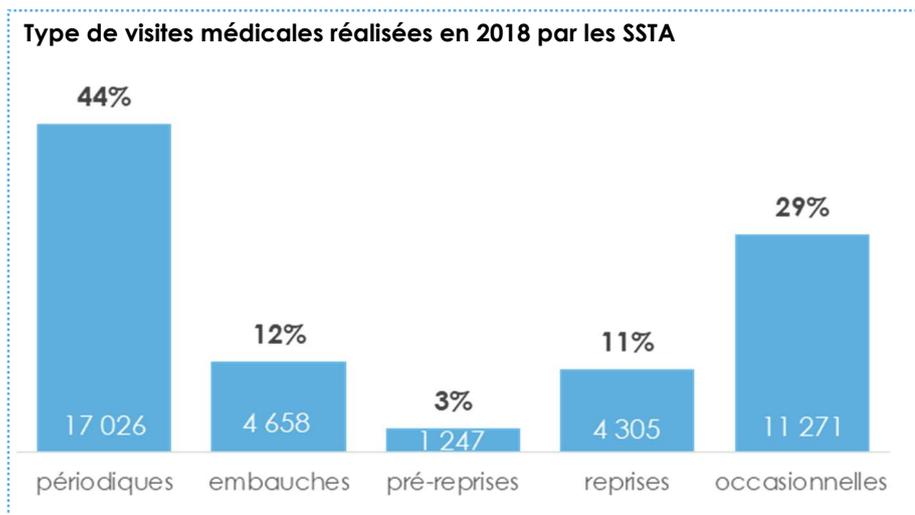
Dans les SSTA, un groupe de 5 000 salariés suivis est pris en charge, en moyenne, par 3,5 ETP-médecins, 8,8 ETP IDEST et 0,15 ETP collaborateurs-médecins ou internes.



LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL AUTONOMES :

le suivi individuel de l'état de santé

Les types de visites médicales



Sur les 38 507 examens médicaux réalisés en 2018 par les médecins du travail des SSTA de Normandie, la majorité (44 %) était des visites périodiques. Les visites occasionnelles, à la demande du salarié ou de l'employeur, ont représenté pour leur part 29 % des examens médicaux. Viennent ensuite les visites d'embauches qui ont constitué 12 % des examens médicaux, puis les visites de reprise (11 %) et enfin les visites de pré-reprise (3 %).

Le suivi individuel est réalisé par les médecins du travail et les infirmières mais les entretiens infirmiers, en 2018, n'ont pas été comptabilisés dans leur totalité.

LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL AUTONOMES :

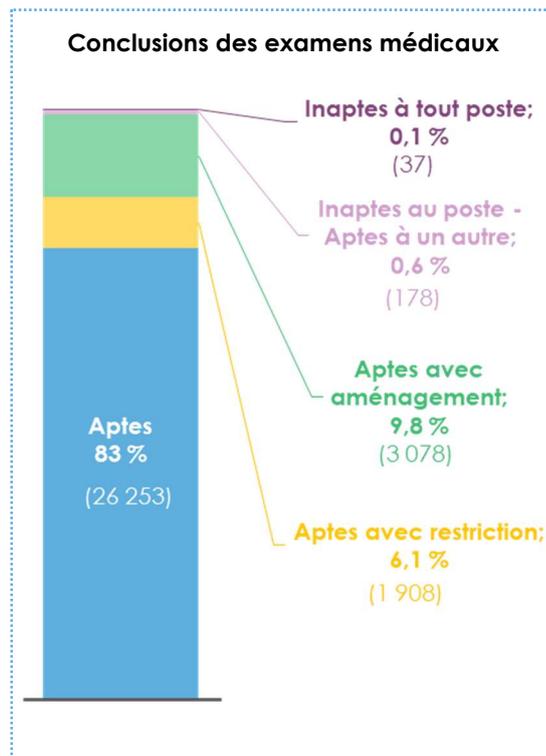
le suivi individuel de l'état de santé

Conclusions du suivi individuel

Sur les 31 365 avis émis par les médecins du travail, 5 201 (17 %) sont des avis autres que « apte » comprenant :

- 5 164 recommandations d'aménagements de poste ou de restrictions de tâches ou des inaptitudes au poste de travail avec description des capacités médicales restantes du salarié permettant à l'employeur de mener sa recherche de reclassement ;
- 37 avis d'inaptitude.

L'ensemble de ces avis a pour objectif la préservation de l'état de santé des salariés et l'adaptation de leur poste à leur état de santé. Ces démarches de maintien dans l'emploi sont au cœur de la mission du médecin du travail en service autonome comme en service interentreprises. Dans les grosses entreprises, les solutions de maintien dans l'emploi sont plus développées que dans les plus petites entreprises expliquant la différence de taux des inaptitudes. En lien avec son équipe pluridisciplinaire, le médecin du travail propose ces adaptations ou modifications du poste de travail telles que les adaptations temporelles (temps partiels thérapeutiques), la mise en place par exemple de matériel de levage (table élévatrice) ou les restrictions liées aux contraintes physiques (manutentions, gestes...), les limitations de déplacements en véhicules, etc. L'employeur se doit de mettre en œuvre ces propositions. Ce n'est que lorsque cette démarche d'adaptation est impossible que l'avis d'inaptitude survient avec propositions visant un reclassement sur un autre poste.



LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL AUTONOMES :

les principales thématiques de prévention développées
issues des plans d'activité des médecins du travail

Risque chimique - CMR

- Participation à l'évaluation, aux mesures de prévention dont les sensibilisations-informations
- Avis et suivi sur l'utilisation des produits chimiques
- Prévention des risques liés aux fumées de soudage
- Rayonnements ionisants : informations et sensibilisations

RPS/QVT

- Observatoires du stress,
- Cellules d'accompagnement,
- Groupes de travail QVT

Prévention des TMS

- Ergonomie des postes de travail,
- Informations-sensibilisations,
- Expérimentations d'exosquelettes

Maintien dans ou en emploi en pluridisciplinarité

Prévention, dépistage et accompagnement sur les addictions

Formations et recyclages des sauveteurs secouristes du travail

Sensibilisation au sevrage tabagique et participation au mois sans tabac

Campagnes de vaccinations contre la grippe

SIGLAIRE

- AEP : assistant de l'équipe pluridisciplinaire
- ASST : assistant de service de santé au travail
- BTP : bâtiment et travaux publics
- CNPE : centrale nucléaire de production d'électricité
- DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels
- EMA : examen médical d'aptitude
- EPC : équipements de protection collective
- EPI : équipements de protection individuelle
- ETP : équivalent temps plein
- FDS : fiche de données de sécurité
- FE : fiche d'entreprise
- HSE : hygiène sécurité environnement
- IDEST : infirmier diplômé d'état en santé au travail
- INB : installation nucléaire de base
- IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels

PAE : procédure d'autorisation d'exercice
PDP : prévention de la désinsertion professionnelle
QVT : qualité de vie au travail
RI : rayonnements ionisants
RPS : risques psychosociaux
SIA : suivi individuel adapté
SIR : suivi individuel renforcé
SIS : suivi individuel simple
SMR : surveillance médicale renforcée
SMS : surveillance médicale simple
SSTA : service de santé au travail autonome
SSTI : service de santé au travail interentreprises
TMS : troubles musculo-squelettiques
TPE : très petite entreprise
VI : visite intermédiaire
VIP : visite d'information et de prévention

COORDONNÉES DES SSTI DE NORMANDIE

ADESTI

13 rue Andreï Sakharov
CS 40403
76 137 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél : 02 35 07 95 10
www.adesti.fr

AMI SANTE AU TRAVAIL

1090 rue Jacquard
BP 63526
27 035 Évreux Cedex
Tél : 02 32 28 70 30
www.ami-sante.fr

AMSD

Rue Louis de Bures
BP 40
76 200 Dieppe
Tél : 02 32 90 51 10

AMSN

155 rue Louis Blériot
76 230 Bois-Guillaume
Tél : 02 76 08 12 33
www.amsn.fr

ASTIF

Place Pierre Sémard
61 100 Flers
Tél : 02 33 65 26 87
www.astif61.fr

CIST 61

52 boulevard du 1er Chasseurs
CS 10029
61 001 Alençon Cedex
Tél : 02 33 28 19 19
www.cist61.com

CMAIC

9 rue du Dr Laënnec
BP 10063
14 203 Hérouville Saint-Clair
Tél : 02 31 46 26 60
www.cmaic.fr

ISTF

15 rue de l'Inondation
BP 38
76 401 Fécamp Cedex
Tél : 02 35 10 10 32
www.istfecamp.fr

PST

10 av du 43^e Régiment d'Artillerie
CS 61052
14 020 Caen Cedex 3
Tél : 02 31 72 75 00
www.pst14.fr

SANTÉ BTP EURE

531 rue Clément Ader
ZAC du Long Buisson - CS 43524
27 035 Évreux Cedex
Tél : 02 32 39 75 33
www.sante-btp-normandie.fr

SANTÉ BTP LE HAVRE

1 rue Paul Marion
CS 20276
76 035 Le Havre Cedex
Tél : 02 35 25 84 90
www.sante-btp-normandie.fr

SANTÉ BTP MANCHE

50 place Napoléon
CS 40123
50 101 Cherbourg Cedex
Tél : 02 33 10 05 40
www.sante-btp-normandie.fr

SANTÉ BTP ORNE

23 avenue de Basingstoke
BP 46
61 002 Alençon Cedex
Tél : 02 33 29 01 60
www.sante-btp-normandie.fr

SANTÉ BTP ROUEN-DIEPPE

103 route de Darnétal
CS 91901
76 012 Rouen Cedex
Tél : 02 35 71 85 90
www.sante-btp-normandie.fr

SANTRA PLUS

35 rue de Tourville
76 087 Le Havre Cedex
Tél : 02 32 74 94 94
www.santraplus.fr

SANTRAVIR

11 place du Champ de Foire
BP 60004
14 501 Vire Cedex
Tél : 02 31 66 27 07
www.santravir.sitew.fr

SISTM

107 rue Grandin
CS 43509
50 009 Saint Lo Cedex
Tél : 02 33 57 12 93
www.sistm50.com

SANOFI-BASF

rue de Verdun
76 410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Tél : 02 35 87 33 00

SSTOD (service de santé au travail des ouvriers dockers) Le Havre

11 rue des chargeurs réunis
76 600 Le Havre
Tél : 02 35 26 41 34

UPR Rouen

66 Quai de Boisguilbert
76 000 Rouen
Tél : 02 35 88 54 00

Les services de santé au travail en Normandie en 2018 :

20 SSTI et 31 SSTA

- ▶ **188** médecins du travail (en ETP) (144 en SSTI et 44 en SSTA)
- ▶ **260** infirmiers diplômés d'état de santé au travail (en ETP) (150 en SSTI et 110 en SSTA)
- ▶ **150** IPRP (en ETP) (135 en SSTI et 15 en SSTA)
- ▶ **62** assistants de santé au travail (en ETP)
- ▶ **254** secrétaires médicales (en ETP) (225 en SSTI et 29 en SSTA)
- ▶ **146** autres personnels administratifs (en ETP)

61 429 Entreprises adhérentes

- ▶ **780 000** salariés suivis en SSTI, **63 000** salariés en SSTA
- ▶ **1 salarié sur 5** en suivi risques professionnels spécifiques en SSTI contre **2 sur 5** en SSTA

Les services de santé au travail en Normandie en 2018 :

26 000 Interventions en milieu de travail recensées par les SSTI, dont :

- ▶ **6 800** études de poste
- ▶ **6 300** fiches d'entreprises
- ▶ **2 300** réunions de CHSCT
- ▶ **1 400** sensibilisations collectives

373 000 Actes individuels de santé en SSTI et **38 500** en SSTA

- ▶ **2,1** professionnels de santé pour 5 000 salariés en SSTI (en ETP), **12,5** en SSTA
- ▶ **70 %** des visites relèvent du suivi périodique
- ▶ **88 %** des conclusions sont des avis d'aptitude ou attestations de suivi sans préconisations
- ▶ **10 %** sont des demandes d'adaptation ou de changement de poste



MINISTÈRE
DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direccte

NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

normandie.directe.gouv.fr



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

- ▶ Siège : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 76 16 20 / Fax : 02 32 76 16 79
- ▶ Pôle « politique du travail » : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 18 98 81
- ▶ Directeur de la publication : Michèle LAILLER BEAULIEU
- ▶ Responsable de la rédaction : Johann GOURDIN
- ▶ Date de parution : juin 2020
- ▶ Dépôt légal : juin 2020
- ▶ Numéro ISSN : en cours
- ▶ Conception et mise en page :  Observatoire régional de la santé et du social - L'Atrium - 115, boulevard de l'Europe 76100 Rouen
Tél. : 07 71 13 79 32
- ▶ Imprimé par l'Observatoire régional de la santé et du social en 500 exemplaires